

Ville de Landivisiau - Séance du 14 décembre 2018 - n° 2018/510

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle que conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est autorisé à voter les crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'année précédente.

**CONSIDERANT** qu'afin d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire jusqu'à l'adoption du Budget Prévisionnel 2019, il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

	Compte budgétaire	Budget primitif 2018	Report de crédits 2017	Décisions Modificatives	Autorisation de virement	Total budget	Autorisation d'engagement sur budget 2019
Chapitre 20	2031 FRAIS D'ETUDES	24 500,00	0,00	-1 151,00	0,00	23 349,00	5 837,25 €
	2033 FRAIS D'INSERTION	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	125,00 €
Chapitre 23	2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	714 432,19	0,00	-314 432,19	0,00	400 000,00	100 000,00 €
Chapitre 27	2762 CREANCE/TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	37 500,00 €
	Totaux	1 366 223,44	0,00	-602 782,49	0,00	763 440,95	190 860,24 €

**VU** l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 4 décembre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE (28 voix pour),**

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits précités,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 décembre 2018.

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En Préfecture, le... **21 DEC. 2018**  
 Et de la publication, le... **21 DEC. 2018**  
 Fait à Landivisiau, le... **21 DEC. 2018**  
 Le Directeur Général des Services,  
 Pascal NANTEL